

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2025

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 822

présenté par

M. Emmanuel Grégoire, Mme Céline Hervieu, Mme Hadizadeh, Mme Keloua Hachi, M. Courbon, Mme Herouin-Léauté, M. Proença, Mme Rouaux, M. Echaniz, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Guedj, M. Hablot, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, Mme Rossi, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot et M. William

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant la visibilité des enjeux relatifs aux territoires ultra-marins sur les antennes de l'audiovisuel public, ainsi que les moyens spécifiques qui y sont alloués. Ce rapport présentera un bilan exhaustif sur le sujet, et présentera le cas échéant, des pistes pour répondre aux manquements constatés.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous souhaitons souligner l'importance de renforcer la visibilité des enjeux spécifiques aux territoires ultra-marins - dont la représentation à l'antenne est loin d'être satisfaisante - ainsi que des moyens qui y sont alloués.

L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) le souligne elle-même dans ses différents travaux : la représentation des enjeux spécifiques aux territoires ultra-

marins est loin d'être satisfaisante. Dans son dernier "Avis motivé sur les résultats de la société France Télévisions 2020-2024" publié en janvier 2025, l'Arcom souligne que la visibilité des ultramarins à l'écran ne cesse de décliner. En effet, "les personnes ultramarines représentaient, jusqu'en 2020, environ 10% des personnes présentes « à l'écran » selon les baromètres de suivi, contre 3% en 2021 et 1 % en 2022."

Ces résultats particulièrement préoccupants s'expliquent notamment par la réduction des moyens qui y sont spécifiquement destinés. A titre d'illustration, la fin de la diffusion de France O en 2020 - véritable chaîne du service public consacrée aux territoires ultra-marins sur la TNT - et son "remplacement" par la création d'une plateforme en ligne spécifique et de nouvelles obligations visant à obliger France Télévisions à accorder une juste place à la représentation des outre-mer à travers son offre de programmes sur l'ensemble de ses services, n'ont pas été de nature à en renforcer la visibilité. Symbole de ce délaissement des enjeux des territoires ultra-marins par le service public, le déménagement du pôle Outremer de France Télévisions du site de Malakoff vers le siège du groupe est une nouvelle mesure supplémentaire de réduction des coûts et des moyens alloués à ce dernier pour mener à bien ses missions.